

# Nouvelle condamnation pour le patron de pere-noel.fr

Les condamnations pleuvent sur Alexandre Fur, ancien p-dg du site pere-noel.fr, mais l'homme reste introuvable. Dernière en date: le tribunal correctionnel de Saint-Etienne a condamné l'ancien patron a un an de prison ferme pour avoir diffusé des « spams » pornographiques dans des conditions illicites.

Le tribunal reproche au responsable de ce site tant décrié d'avoir adressé à ses clients, durant l'été 2002, des « spams » pornographiques, en utilisant des noms de domaine tels que « bestsalope.com » ou « supercochonne.com ». Ces « spams » (courriers indésirables) ne contenaient pas les avertissements obligatoires à l'adresse des mineurs. Le 19 novembre dernier, le même tribunal l'avait déjà condamné à 30 mois de prison pour divers délits, dont publicité mensongère et tromperie. Il ne s'était pas présenté devant le juge. Le cybermarchand stéphanois, qui avait accumulé de nombreux litiges avec ses clients et ses fournisseurs, a été placé en liquidation judiciaire en juin 2003, après trois années de cotation au marché libre de la bourse de Paris.